

Les structures qui soutiennent l'entrepreneuriat local

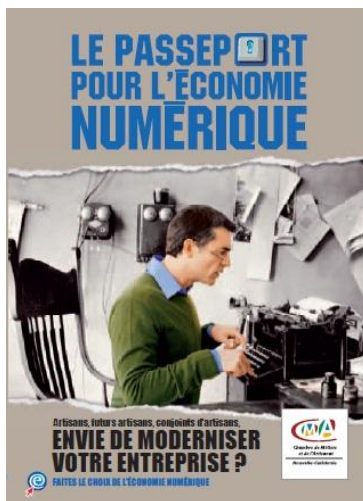


Lorsqu'un entrepreneur a une idée, un projet, la première étape consiste souvent à s'entourer et trouver les soutiens humains et financiers nécessaires à la concrétisation.

Les entreprises du secteur du numérique et du multimédia bénéficient souvent du statut d'entreprises innovantes, de part la place occupée par les nouvelles technologies dans leurs activités. C'est à ce titre que bon nombre d'organismes locaux peuvent proposer des moyens pour aider au développement d'un projet, que cela soit par des solutions financières ou par de la formation. Encore faut-il en connaître l'existence et les modes de fonctionnement pour parvenir à bien dimensionner son projet. **Ce dossier propose de détailler les soutiens existants en Nouvelle-Calédonie afin d'aider les entrepreneurs à concrétiser leurs projets.**

Les chambres consulaires au service de leurs ressortissants.

Artisans numériques à la CMA.



Les entreprises inscrites au registre des métiers peuvent bénéficier depuis 2008 d'une formation aux TIC dispensée par la Chambre de Métiers et de l'artisanat, et

se voir décerner son « **Passeport pour l'économie numérique** ».

Ce dispositif a pour objectif de familiariser les artisans avec le monde du numérique via des sessions de sensibilisation et d'échanges sur l'usage des outils informatique et en leur proposant des avantages commerciaux incitatifs pour l'équipement de l'entreprise. Il s'adresse aux artisans et aux futurs artisans en projet de création d'entreprise individuelle. En 2012, cette formation propose 6 modules dispensés sur tout le territoire.

[> En savoir plus sur le Passeport pour l'économie numérique \(pdf\)](#)

A l'Espace communication de la CMA, une **conseillère TIC** est au service des artisans. Elle reçoit chaque jour les entrepreneurs, avec ou sans rendez-vous. Spécialiste du multimédia et des outils informatiques, elle vous conseille dans vos projets de création de site Internet, d'achat en matériel informatique, de formation à l'informatique et à internet. Elle anime également les sessions du Passeport pour l'Économie Numérique et gère toute la documentation qui est mise à votre disposition à l'Espace communication.

> Espace communication : Diane Blanchard, Tél. 28 41 42



CHIFFRES CLES

- 304 sessions depuis octobre 2008
- 1033 artisans bénéficiaires à ce jour
- 1933 participations : 2 sessions /artisan

LES IMPACTS

Parmi les 1033 titulaires du Passeport :

- 50% ont suivi ensuite une autre formation.
- 42% se sont équipés d'un logiciel de gestion.
- 17% sont devenus des utilisateurs d'internet
- 42 ont entamé un projet de création de site web.

Source : étude satisfaction CMA.
Pour une
dynamique
numérique

Formation et concours d'entrepreneuriat à la CCI.



Le soutien à l'entrepreneuriat passe par la **formation** des chefs d'entreprise. C'est ce moyen que la CCI met à la disposition de ses ressortissants tout

au long de l'année.

À son catalogue très fourni figurent notamment 7 modules de formation aux TIC, depuis la bureautique jusqu'à Internet, en passant par la PAO et le Passeport de Compétences Informatiques Européen.

[> voir le catalogue 2012 des formations CCI](#)

Par ailleurs, en faisant preuve d'innovation, la CCI lance « **Les Trophées de l'entreprise**, nouvel événement valorisant l'entrepreneuriat en Nouvelle-Calédonie, dédié à toutes les entreprises du territoire. Ce concours a pour objectif de valoriser leurs initiatives, leur dynamisme et leur réussite.

À travers ces trophées, la CCI-NC en partenariat avec Les Nouvelles calédoniennes souhaitent distinguer des réalisations, des initiatives, des résultats, mais aussi des hommes, notamment ceux qui font avancer l'économie de la Nouvelle-Calédonie.

Ouvert à toute entreprise calédonienne, le concours est constitué de cinq catégories pour concourir :

- Le **trophée de la performance** récompensera l'entreprise qui allie au mieux sa performance économique (richesse créée, parts de marché, rentabilité, solidité financière...) à sa performance sociale (gestion des ressources humaines, formation de salariés...).
- Le **trophée de l'environnement** récompensera l'entreprise ayant mis en

place une ou des actions en faveur de l'environnement. Il est destiné à promouvoir les actions innovantes et exemplaires en matière environnementale d'une entreprise.

- Le **trophée de l'innovation** récompensera l'entreprise qui se distingue par des initiatives ambitieuses, tel qu'un nouvel investissement destiné à un produit ou service innovant, à la diversification de son marché...
- Le **trophée du rééquilibrage économique** récompensera l'entreprise qui contribue activement au développement économique des Provinces (Nord ou Iles et côte Est) de la Nouvelle-Calédonie de par son engagement, les moyens et partenariats qu'elle a pu mettre en œuvre, ses perspectives de développement...
- Le **trophée du créateur d'entreprise** récompensera une nouvelle entreprise créée depuis peu, pour l'originalité, son courage dans la création, l'appréciation de son projet (connaissance du marché, des clients...) et son impact sur son environnement (investissement, nombre d'emplois générés...).

[> En savoir plus](#)



CALENDRIER DU CONCOURS

- lundi 14 mai 2012 : ouverture des candidatures
- vendredi 29 juin 2012 à midi : clôture des candidatures
- début août 2012 : nomination des candidats présélectionnés
- début septembre 2012 : soirée de remise des trophées aux lauréats.

Les soutiens associatifs.

Nouvelle-Calédonie Initiatives



Nouvelle-Calédonie Initiative, association loi 1901 (à but non lucratif) a été créée en novembre 2006 selon le modèle des plateformes du réseau France Initiative, premier mouvement associatif, en France et en Outre-mer, d'appui et de financement de la création d'entreprise. Sa mission est d'aider à la création et au développement d'entreprises par l'attribution d'un prêt d'honneur (prêt personnel sans intérêts ni garantie) qui vient consolider les fonds propres et faciliter l'accès au prêt bancaire. L'association propose aussi un réseau de bénévoles et de partenaires publics et privés, un club de créateurs, un suivi et un accompagnement personnalisé.

Critères d'éligibilité :

- montant du projet de 3 à 30 millions de F cfp
- prêt maximum : 25% de l'investissement, dans la limite de 4 millions de F cfp
- création ou développement d'entreprise, avec potentiel d'évolution
- activité répondant à un réel besoin et non saturée sur la zone géographique concernée
- prêt bancaire obligatoire
- fonds propres insuffisants pour obtenir le prêt bancaire souhaité

[> en savoir plus](#)

CHIFFRES CLES de l'année 2011

61 entreprises financées
126 emplois directs créés ou maintenus
71 % d'entreprises pérennes sur 3 ans
263 projets accueillis

Source : rapport d'activités NCI 2011.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)



Association reconnue d'utilité publique, l'Adie aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au microcrédit et à un accompagnement adapté à leurs besoins. Présente sur tout le territoire français, l'Adie existe en Nouvelle-Calédonie depuis 1999 et dispose de 8 antennes.

En s'appuyant sur des partenaires à la fois publics et privés, l'Adie assure 3 missions :

Financer les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les chômeurs et les allocataires des minima sociaux.

Accompagner les micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise pour en assurer la pérennité.

Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit et de la création d'entreprise.

Qui peut avoir accès au microcrédit proposé par l'Adie ?

Le microcrédit proposé par l'Adie est accessible à tous ceux qui n'ont pas accès au crédit bancaire professionnel classique, en particulier les allocataires des minimas sociaux et les personnes en recherche d'emploi, sans limite d'âge.

En matière d'entreprises numériques, l'Adie a par exemple soutenu un projet de poste PAO pour une malvoyante, et un projet de marketing par internet.

[> en savoir plus](#)

CHIFFRES CLES de l'année 2011

Activité Crédit

614 microcrédits accordés
291 nouvelles entreprises financées
172 Prêts d'honneur accordés
690 dossiers instruits et 1 599 personnes accueillies
75 % d'entreprises pérennes sur 3 ans
→ Depuis 1999 : 4 427 microcrédits octroyés, 3 350 entreprises financées

Source : rapport d'activités ADIE 2011.